

Rapport d'activité 2022



MISSION ET BUTS DE L'ACAT-SUISSE

L'ACAT-Suisse, organisation de défense des droits humains, a été fondée en 1981 sous le nom d'« **Action des chrétiens pour l'abolition de la torture** ».

Aujourd'hui, elle s'engage pour **l'abolition de la torture et de la peine de mort dans le monde entier** par le biais de campagnes, de lettres d'intervention, d'opérations de sensibilisation et de plaidoyer. Elle fonde son action sur l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU de 1948 : « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants » et sur les conventions et protocoles qui en découlent. L'ACAT-Suisse est une organisation non gouvernementale indépendante de tout État, de tout parti politique et de toute institution religieuse.

Les membres de l'ACAT s'engagent également par motivation chrétienne pour la dignité humaine et la vision d'un monde sans torture ni peine de mort. Certains portent cette préoccupation aussi dans leur prière.

L'ACAT-Suisse est membre de l'organisation faitière FIACAT (Fédération internationale des ACAT).



Abolition universelle de la peine de mort : pourrons-nous un jour peindre le globe entier en bleu ?

IMPRESSUM

Éditrice ACAT-Suisse (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)

Speichergasse 29 • CH-3011 Berne • Tél. +41 (0)31 312 20 44 • www.acat.ch • info@acad.ch

Rédaction Etienne Cottier, Katleen De Beukeleer, Florie Leka, Christine Morerod,

Bettina Ryser Ndeye, Yvette Spicher **Traduction** Alexandrine Bieri **Images** Sauf mention spécifique :

ACAT-Suisse **Illustration de couverture** Rencontre internationale des ACAT, le 13 novembre 2022 à Berlin **Symboles p. 16** Makyzz / Freepik **Concept graphique** Katleen De Beukeleer

Impression Funke Lettershop AG, Zollikofen **Tirage** 1900 en allemand, 1300 en français

Qu'est-ce qui peut pousser quelqu'un à s'engager pour un monde sans torture ni peine de mort, à consacrer un regard, un peu de son cœur et de son argent à l'angle mort des atrocités dont nous sommes capables, nous les êtres humains ?



IMAGE : ACAT-Suisse

À l'ACAT, beaucoup évoquent leur motivation en mettant en avant le message chrétien. Mais pourquoi si peu de fidèles du Christ se sentent-ils concernés par le sujet ? Serait-ce affaire d'une sorte de vocation ? Ce qui pour les uns relève de l'évidence – de la nécessité intérieure, comme le dit une amie – paraîtra insoutenable, ou trop politique, voire présomptueux à d'autres. À chacun.e sa réponse à la question qui nous est posée, qu'on l'entende ou non : « Qu'as-tu fait de ton frère ? de ta sœur ? »

Pour moi qui, je l'avoue, suis une petite nature et résiste très peu à (la simple idée de) la souffrance, celle qu'on cause volontairement à autrui me révolte. Dans le consentement à mon impuissance face au Mal, je veux toutefois faire de mon mieux pour réduire ne serait-ce que d'un grain la douleur et l'humiliation imposées aux victimes et à leurs proches ; et souhaiter qu'une graine d'humanité renaisse chez les tortionnaires. Nous sommes quelques-un.e.s comme ça, à nous engager sous la marque de l'espérance ; il y en a même qui comptent sur le Seigneur Tout-Vivant, persuadé.e.s que lui, il compte sur nous.

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Christine Morerod'.

Christine Morerod, Présidente

Notre engagement

Responsabiliser les gouvernements

«La volonté des Commissions des affaires juridiques d'inscrire la torture dans le catalogue des infractions du droit pénal marque un changement d'attitude longtemps attendu. Aussi grâce au travail d'organisations comme l'ACAT, le corps politique prend conscience de la nécessité de se doter d'un arsenal efficace pour lutter contre les crimes les plus graves.»

Beat Flach, conseiller national des Vert'libéraux

Nos interventions mettent face à leurs responsabilités les gouvernements qui manquent à leurs engagements internationaux en matière de droits humains. Le plaidoyer auprès des autorités et des institutions internationales permet d'appuyer nos revendications. Les membres de l'ACAT-Suisse participent à nos actions et portent les victimes dans leur prière.



Nous nous engageons pour la prévention de la torture et nous œuvrons pour l'amélioration du sort des victimes et leur réhabilitation. Nous luttons contre la peine de mort, les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées, les arrestations et détentions arbitraires ainsi que les procès inéquitables. Au travers de nos actions, nous rendons public le débat sur la problématique de la torture et de la peine de mort.

-- APPELS URGENTS ET AUTRES ACTIONS --

Nos actions en chiffres

En 2022, les membres de l'ACAT ont participé à 9 appels urgents et 2 pétitions en faveur de personnes ou de groupes. Dans le cadre de la Nuit des veilleurs, ils ont soutenu, avec des milliers de personnes dans les paroisses, 7 personnes emprisonnées ou assignées à résidence en raison de leur engagement pour les droits humains.

En 2022, nous avons eu connaissance de nouveaux développements concernant 19 personnes pour lesquelles l'ACAT-Suisse s'était engagée au cours des années précédentes. Alors que dans 12 cas, on observe une détérioration ou une situation toujours aussi mauvaise, 9 affaires ont connu une évolution positive. Parmi ces dernières, on compte 4 libéra-

NOTRE ENGAGEMENT

Chaque année l'ACAT-France lance la Nuit des veilleurs, qui est reprise par le mouvement ACAT dans plusieurs pays. Plus de 750 événements ont été annoncés.



Nous nous engageons pour que le grand public, et en particulier les membres de l'ACAT-Suisse, soient informés des violations des droits humains que l'ACAT a pour mandat de combattre, et puissent relayer les informations correspondantes.

La campagne internationale pour la **Journée mondiale contre la peine de mort (10 octobre)** a démontré que la peine de mort est incompatible avec l'interdiction de la torture. L'ACAT-Suisse a publié une brochure numérique qui détaille cette incompatibilité.

À l'initiative des membres de l'ACAT qui s'engagent pour la liberté et la démocratie au Rwanda et en collaboration avec eux, la **Journée des droits de l'homme (10 décembre)** nous a permis de mettre en lumière la situation en la matière au Rwanda. Le pays a réussi à se faire un nom en tant qu'État modèle d'Afrique. En avril 2022, les gros titres étaient dominés par l'accord d'expulsion entre la Grande-Bretagne et le Rwanda : les Britanniques doivent pouvoir expulser les « migrants illégaux » vers le Rwanda, en échange de quoi le Rwanda reçoit de l'argent. Un endroit tout sauf sûr pour les personnes réfugiées, comme l'a montré la campagne de l'ACAT « L'illusion d'un État modèle » : le régime rwandais n'hésite pas à faire arrêter, disparaître et tuer les voix dissidentes depuis plusieurs années. Le cas du journaliste rwandais Dieudonné Niyonsenga, plus connu sous le nom de Cyuma Hassan, est exemplaire. 3311 personnes ont signé la pétition lancée par l'ACAT, qui exige la libération de Cyuma Hassan et l'ouverture d'une enquête sur les allégations de torture qu'il a formulées.

Fin 2022 se déroulait la Coupe du monde de football au Qatar. Déjà un an plus tôt (Journée des droits de l'homme 2021), notre campagne « Qatar : le chantier des droits humains » attirait l'attention sur les violations des droits humains en lien avec la construction des infrastructures de la CM. Notre pétition, signée par 3772 personnes, exigeait que le Qatar respecte les droits des travailleurs migrants et enquête sur les nombreux décès survenus pendant les travaux. Aucune réponse n'est venue du Qatar – comme il fallait malheureusement s'y attendre. Cependant, **grâce à l'engagement mondial d'un grand nombre d'organisations et d'individus, les droits humains dans le pays organisateur de la CM ont été un sujet très débattu avant et pendant l'événement.** L'ACAT-Suisse continue de suivre la situation au Qatar.

NOTRE ENGAGEMENT

-- INTERVENTIONS DU SECRÉTARIAT --

Nommer l'injustice, exercer une pression

En quoi consiste un travail efficace en matière de droits humains ? D'abord, il faut des informations fiables sur les dysfonctionnements ainsi qu'un examen minutieux de ces renseignements ; ensuite, des mesures appropriées pour dénoncer les violations des droits humains et pour exiger des améliorations de la part des responsables sans mettre davantage en péril les victimes. Enfin, une communication ciblée est importante pour informer sur les injustices et pour exercer une pression publique sur les personnes qui en sont responsables. Notre Secrétariat est intervenu dans des cas d'urgence en faveur de personnes dans différents pays.

En outre, en vue de la votation de mai 2022 sur l'augmentation du crédit de la Confédération destiné à **Frontex, nous avons élaboré un argumentaire qui comportait une comparaison différenciée des pour et des contre** du point de vue des droits humains. Ce document, accompagné d'une recommandation de vote du Comité, a été envoyé à nos membres. Lors du renouvellement du poste de juriste, le taux d'occupation a été réduit et un terme a été mis à la collaboration entretenue jusqu'à présent avec le centre de conseil juridique pour les personnes en détention (humanrights.ch). **En 2022, le travail juridique a pour l'essentiel porté sur les lettres d'intervention et le suivi de thèmes traités précédemment ainsi que sur les dossiers axés sur la Suisse, tels que ceux qui sont décrits ci-après.**

L'une des interventions de notre Secrétariat : en avril 2022, l'ACAT-Suisse a demandé à la Commission des grâces et des libérations conditionnelles du Texas de recommander au gouverneur de gracier Melissa E. Lucio. Celle-ci avait été condamnée à mort en 2007 sur la base de preuves extrêmement douteuses. La pression sur les autorités est forte, mais Melissa est toujours dans le couloir de la mort.



Suisse : incriminer enfin la torture

« Pas de peine sans loi » est l'un des principes inscrits dans le droit pénal. Il est étonnant que la Suisse n'ait à ce jour pas réprimé la torture dans son code pénal – et ce 35 ans après l'entrée en vigueur dans notre pays de la Convention de l'ONU contre la torture. Celle-ci exige que tous les actes de torture soient considérés comme des infractions pénales. Nos précédentes interventions auprès du Conseil fédéral (campagne pour la Journée des droits de l'homme 2014) et de l'administration fédérale étaient restées sans réponse. **Nous sommes désormais parvenus à ce que le Parlement s'occupe de la question** : l'initiative parlementaire y relative du conseiller national Beat Flach franchissait début 2022 le premier obstacle au sein des commissions des affaires juridiques des deux Chambres. Avec un groupe d'ONG, nous avons fourni une argumentation détaillée aux parlementaires. Nous avons expliqué pourquoi le droit actuellement en vigueur ne suffit pas pour poursuivre en

NOTRE ENGAGEMENT

Suisse devant les tribunaux les actes de torture (où qu'ils aient été commis). La commission des affaires juridiques du Conseil national dispose dès lors d'un délai jusqu'en 2024 pour présenter une proposition visant à compléter le code pénal. Le groupe de travail continue d'accompagner ce processus.

Interdiction de la torture en Suisse – regarder, signaler, contrôler

Conformément à l'article 2 de la Convention de l'ONU contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, notre pays s'est engagé à « [prendre] des mesures législatives, administratives, judiciaires et autres mesures efficaces pour empêcher que des actes de torture soient commis dans tout le territoire sous sa juridiction ». Cette tâche permanente de l'État est contrôlée par différentes instances : d'une part, par le Comité contre la torture de l'ONU (CAT) et d'autre part, par le biais de visites effectuées dans les lieux de privation de liberté. La Commission nationale de prévention de la torture (CNPT), le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) et le Sous-Comité de l'ONU pour la prévention de la torture (SPT) se chargent de ces visites d'inspection et rédigent des rapports à ce sujet.

Nous nous engageons pour la ratification, le respect et le perfectionnement des instruments de droit international. Ceux-ci aident à prévenir la torture et sont également un instrument pour l'abolition de la peine de mort.
Nous nous engageons pour que les États adoptent des lois efficaces dans ces deux domaines, et pour qu'ils les respectent.



En 2021, nous avons fourni au CPT des indications pour sa visite. Dans son rapport publié en juin 2022, le CPT reprend plusieurs de nos critiques. Les recommandations qui

en découlent servent à l'ACAT-Suisse de repères pour son travail futur de prévention, mais aussi pour conduire un monitoring destiné à remédier aux manquements. En 2023, il est prévu que le CAT procède au 8^e examen de la Suisse. Nous émettrons là aussi nos critiques et recommandations à l'adresse de la Suisse.

Travail de plaidoyer auprès du Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève: Etienne Cottier, juriste de l'ACAT-Suisse, en discussion avec des diplomates de Norvège.



NOTRE ENGAGEMENT

En vue de l'**Examen périodique universel (EPU) de la Suisse**, nous avons eu l'occasion en 2022 de livrer des contributions concernant notre thème phare pour un rapport qu'une large coalition d'ONG a soumis en août au Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Le 1^{er} décembre 2022, l'ACAT-Suisse s'est exprimée devant des représentants des États membres de l'ONU pour défendre deux propositions de recommandations. La première concernait l'inscription de la torture en tant qu'infraction spécifique dans le code pénal (cf. p. 7). La seconde plaidait pour la mise en place, au niveau cantonal, de mécanismes indépendants qui reçoivent et traitent les plaintes en matière de violences policières. Tout au long de la semaine, l'ACAT-Suisse a également effectué des rencontres bilatérales avec les représentant.e.s de missions permanentes basées à Genève, notamment le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, la Slovénie, le Costa Rica, le Canada, la Belgique et la France. À l'issue de cette 42^e session de l'EPU, 8 États ont émis des recommandations demandant à la Suisse d'incriminer la torture dans le code pénal.

Collaboration avec des partenaires en Suisse et à l'étranger

Dans le cadre de leur travail, les organisations de droits humains telles que l'ACAT-Suisse misent sur la coordination et le réseautage avec des organisations homologues. Ensemble, notre force grandit et nous pouvons toucher un public plus large.

L'ACAT-Suisse a poursuivi cette collaboration de manière intensive. **Nous avons ainsi participé à différentes activités communes, par exemple :**

- Appel lancé par Libereco aux **consuls honoraires du Bélarus** en Suisse et au Liechtenstein pour qu'ils **démissionnent de leur poste** en raison des graves violations des droits humains au Bélarus.
- Lettre ouverte des collectifs « Droit de rester » au Secrétariat d'État aux migrations (SEM) pour **demander l'arrêt immédiat des renvois inhumains de requérants d'asile vers la Croatie**.
- Cosignature de l'appel lancé par la société civile italienne (avec l'ACAT-Italie) au gouvernement italien, au Haut-Commissariat de l'ONU pour les personnes réfugiées et à l'Organisation Internationale pour les Migrations. Cet appel exige la **résiliation immédiate du « Memorandum of Understanding » entre l'Italie et la Libye**, dont les conséquences sont fatales pour les réfugiés, car l'Italie les renvoie en Libye et collabore avec les garde-côtes libyens.



Nous collaborons avec des partenaires locaux, nationaux et internationaux qui luttent contre la torture et la peine de mort.

Réseau international des ACAT

Un plaidoyer efficace

L'ACAT-Suisse s'inscrit dans un mouvement mondial : il existe une trentaine d'ACAT nationales sur quatre continents. Les ACAT sont aussi différentes les unes des autres que leurs pays respectifs. Les ACAT européennes et nord-américaines se concentrent majoritairement sur la situation dans d'autres pays par le biais de lettres d'intervention. Les ACAT africaines s'occupent de la situation dans leur propre pays, visitent et soutiennent les détenus, documentent les abus, interviennent auprès des autorités et certaines s'engagent pour l'abolition de la peine de mort. Alors que les ACAT en Europe et en Amérique du Nord peuvent généralement travailler en toute sécurité, **des bâtons sont souvent mis dans les roues des collaborateurs et collaboratrices des ACAT africaines. Il leur arrive d'être menacés, et ils doivent parfois même quitter le pays.** La FIACAT, l'organisation faîtière des ACAT, coordonne le soutien de l'ACAT à ces personnes à travers le monde.

En 2022, l'ACAT de la **République centrafricaine (RCA)** a été en mesure d'annoncer un succès attendu depuis longtemps : le parlement **a aboli la peine de mort le 27 mai 2022.** L'ACAT-RCA a largement contribué à cette avancée historique. Le prix Plaidoyer lui a été décerné en novembre lors du Congrès mondial contre la peine de mort à Berlin. Aux yeux d'ECPM (Ensemble contre la peine de mort), l'organisatrice du congrès, l'ACAT-RCA offre un bel exemple de la manière dont les ONG peuvent s'investir dans les campagnes locales contre la peine de mort. La faîtière FIACAT a soutenu l'ACAT-RCA dans cet engagement en apportant son savoir-faire et en menant un travail de plaidoyer auprès d'instances internationales telles que l'ONU.

La grande diversité au sein du mouvement ACAT est un terreau fertile pour des projets communs. En amont du Congrès contre la peine de mort, des représentations de toutes les ACAT se sont réunies à Berlin. Tandis que les ACAT européennes ont évalué les campagnes précédentes et défini des stratégies communes pour l'avenir, un grand nombre de représen-

tants d'ACAT africaines ont pu se perfectionner dans le domaine du travail de plaidoyer contre la peine de mort.



Des représentants de l'ACAT de la République centrafricaine lors de la remise du prix Plaidoyer à Berlin, novembre 2022.

Soutien direct

Turquie & Cameroun : aider sur place

« Même si nos moyens sont modestes, SOHRAM joue un rôle important dans cette situation dramatique. Grâce à votre soutien, nous tentons d'assurer la suite de nos activités et d'offrir aux victimes une goutte d'espoir. »

Yavuz Binbay, fondateur et directeur de SOHRAM,
à propos de l'année 2022, particulièrement difficile pour le centre

-- TURQUIE --

Psychothérapie pour les personnes torturées

Notre partenaire de projet SOHRAM à Diyarbakir, en Turquie, vient en aide aux personnes victimes de torture ou d'autres formes de violences. 2022 a été une année très difficile.

Durant l'année, **les trois psychologues de SOHRAM ont pris en charge 102 personnes traumatisées par la torture, la violence et la guerre.** La plus jeune avait 12 ans. Cette offre unique dans la région répond à une demande qui dépasse les possibilités de SOHRAM.

SOHRAM décrit les conditions de travail en 2022 comme extrêmement difficiles. Dans la région de Diyarbakir vivent jusqu'à 250 000 personnes provenant de zones de crise. Le racisme à l'encontre des personnes d'origine arabe et arménienne a augmenté. À cela sont venus s'ajouter la pandémie persistante ainsi que le conflit entre le PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan) et le gouvernement turc, qui s'est intensifié en 2022. Par ailleurs, des centaines de fondations et d'associations ont dû cesser leurs activités, car l'État turc considère les défenseurs des droits humains comme des agents étrangers. Quant à SOHRAM, il lui est reproché de protéger « les infidèles et les terroristes ».

SOHRAM continue à mettre tout en œuvre pour apporter une aide la plus efficace possible en vue de « libérer les victimes de l'enfer qu'elles ont vécu. »

En 2022, l'ACAT-Suisse a soutenu le travail thérapeutique de SOHRAM à hauteur de 7000 francs.

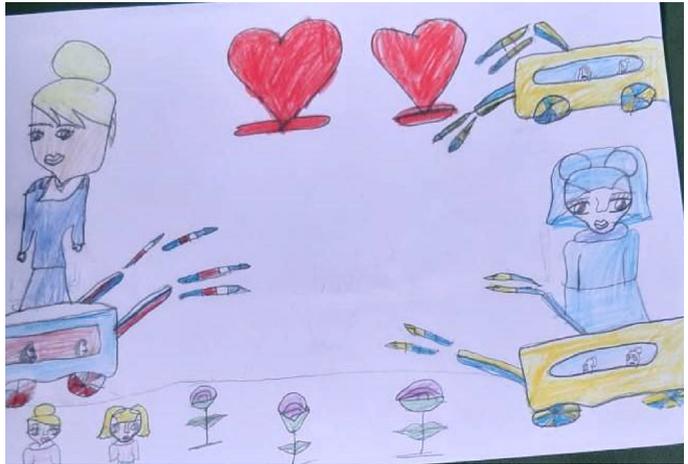


Soutien direct des partenaires sur place -- SOHRAM : Aide sociale et réhabilitation pour les victimes de torture et de guerre, Diyarbakir, Turquie. Nous soutenons SOHRAM dans l'assistance juridique et psychologique aux victimes de violence étatique.

SOUTIEN DIRECT

SOHRAM crée des ponts entre les cultures, ce qui aide aussi à surmonter les traumatismes. Citons à ce propos l'exemple d'une action de solidarité avec l'Ukraine. Les enfants syriens qui participent au programme éducatif de SOHRAM se sont sentis très concernés lorsque la guerre a éclaté en Ukraine. SOHRAM a fait en sorte qu'ils puissent envoyer des lettres et des dessins à des élèves de leur âge en Ukraine. Ali Sadun (11 ans) a par exemple écrit :

« Nous vous aimons très, très fort. Notre pays vous reste ouvert, vous pouvez y venir. Ici, nous suivons les cours de SOHRAM. [...] Nous avons émigré de Syrie en Turquie parce qu'il sévissait une guerre dans notre pays comme chez vous. Nous vous envoyons tout notre amour. Inchallah, la guerre va cesser. À bientôt, mes amis. Que Dieu vous aide ! »



Dessin d'un enfant syrien pour ses pairs en Ukraine.

IMAGE : SOHRAN

-- CAMEROUN --

Un avocat pour les mineurs en prison

Notre partenaire de projet EMINED apporte une aide globale aux mineurs de la prison de Kondengui à Yaoundé, au Cameroun. L'ACAT-Suisse finance l'assistance juridique.

Chaque année, EMINED sélectionne 40 jeunes, pour la plupart en détention provisoire depuis déjà un certain temps, et confie leurs dossiers à l'avocat Tibidi Bessala. Celui-ci veille à ce que les procédures avancent afin que ces jeunes, le plus souvent inculpés pour des infractions mineures, obtiennent rapidement des éclaircissements et de nouvelles

SOUTIEN DIRECT

perspectives. Durant l'année, **36 des nouveaux cas ont pu être clos ; 17 jeunes purgent encore le reste de leur peine, 19 ont été libérés** – 9 après paiement d'une amende que EMINED a également prise en charge.

Il est particulièrement choquant que des jeunes soient mis en prison, et parfois à plusieurs reprises, uniquement parce qu'ils ne possèdent pas de carte d'identité. Toutefois, certaines des personnes incarcérées pour d'autres raisons n'ont pas non plus de carte d'identité, ni même quelquefois un acte de naissance. En conséquence, elles ne peuvent pas se présenter aux examens de fin d'année scolaire.

Florence Ngo Hongla, directrice d'EMINED, empoigne ce problème : elle entreprend les démarches nécessaires pour inscrire après coup les personnes concernées dans le registre des naissances et les aide ainsi à obtenir le droit élémentaire à un nom et à une identité.

À l'occasion de la **Semaine de prière pour l'unité des chrétiens** en janvier 2022, **le travail d'EMINED a été retenu par les organisateurs comme l'un des trois projets à soutenir.**

Les collectes généreuses de Suisse, d'Allemagne et d'Autriche permettent de maintenir l'assistance juridique d'EMINED pendant environ cinq ans et donnent ainsi à notre organisation partenaire une sécurité de planification. Un grand merci à toutes les donatrices et à tous les donateurs !

En 2022, l'ACAT-Suisse a soutenu EMINED par une contribution de 9545 francs.



IMAGE : EMINED

Des mineurs emprisonnés lors d'un atelier de couture, organisé par EMINED.



Soutien direct des partenaires sur place -- EMINED : Encadrement des mineurs en détention, Yaoundé, Cameroun. Nous soutenons EMINED dans l'assistance juridique aux détenus mineurs.

Finances

Faits marquants de l'exercice 2022

Dans l'ensemble, les comptes 2022 se soldent par une perte de CHF 20 697.14, alors qu'une perte de CHF 26 650.00 avait été budgétée.

Grâce à un héritage d'un montant de CHF 41 032.68, les **recettes libres** sont plus élevées que l'année précédente et que celles prévues au budget. Après la baisse due à la pandémie, les recettes provenant des Églises ont augmenté de 5.68% par rapport à 2021 grâce à la reprise des messes et des cultes. Les dons privés ont diminué de 16.61%. Du côté des recettes, il faut aussi souligner les **recettes liées** élevées pour le fonds consacré à EMINED. Sur ce montant, environ 82% proviennent des collectes de la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens (cf. p. 13) et environ 18% de la collecte d'automne auprès des membres et des donateurs.

Le **total des charges** est inférieur tant par rapport à l'année précédente que par rapport au budget 2022. Dans la mise en œuvre des objectifs de l'ACAT, on constate une pondération différente de la formation et la sensibilisation aux droits humains (env. -CHF 6 760.00), des interventions (env. -CHF 3 280.00) ainsi que du focus droits humains (env. -CHF 4 560.00) par rapport aux campagnes (env. +CHF 5 660.00) en comparaison avec 2021. Dans l'ensemble, les dépenses pour les objectifs de l'ACAT sont inférieures à celles de l'année précédente.

Les **charges de personnel** sont inférieures de 2,7% au montant budgété en 2022. Au total, elles sont supérieures de 7.26% à celles de 2021, ce qui s'explique d'une part par l'engagement d'un stagiaire pendant 5 mois et d'autre part par la suppression des indemnités de chômage partiel des années de pandémie ainsi que par la régularisation d'heures supplémentaires.

Les objectifs d'économie ont pu être réalisés pour les **autres charges d'exploitation**, de sorte que celles-ci sont en ligne avec le budget et inférieures d'environ 20% à l'année précédente, malgré une augmentation des dépenses informatiques pour une nouvelle base de données. Le fonds communication et sensibilisation a servi à couvrir des frais publicitaires pour CHF 3 000.00.

En conclusion, l'année 2022 a été une année fructueuse en matière de recettes et de recherche de fonds dans un contexte de crise économique. Toutefois, elle s'est soldée avec une perte. Les efforts visant à équilibrer les comptes seront poursuivis.

FINANCES

Aperçu des comptes 2022

La reddition des comptes respecte les exigences de Swiss GAAP RPC fondamentaux, RPC 21 et de Zewo. Le rapport détaillé des comptes annuels 2022 et son annexe sont disponibles sur le site Internet www.acat.ch ou peuvent être obtenus sur demande au Secrétariat de l'ACAT-Suisse.

Bilan au 31 décembre	2022		2021	
	CHF		CHF	
Liquidités	351'144.94		287'679.63	
Autres créances à court terme	131.00		3'308.30	
Actifs de régularisation	16'475.05		13'252.65	
Total actifs circulants	367'750.99		304'240.58	
Immobilisations corporelles	3'170.00		4'229.60	
Total actifs immobilisés	3'170.00		4'229.60	
Total actifs	370'920.99		308'470.18	
Engagements	22'442.50		70.15	
Passifs de régularisation	32'599.47		30'153.25	
Capital étranger à court terme	55'041.97		30'223.40	
Fonds EMINED / SOHRAM	85'584.67		27'255.29	
Capital des fonds	85'584.67		27'255.29	
Capital lié	73'454.71		72'076.52	
Capital libre	156'839.64		178'914.97	
Capital de l'organisation	230'294.35		250'991.49	
Total passifs	370'920.99		308'470.18	

Compte de résultat	2022		2021	
	CHF		CHF	
Recettes libres	392'720.43		376'295.71	
Recettes liées (fonds)	74'876.76		18'904.30	
Total des recettes	467'597.19	108.4%	395'200.01	88.8%
Charges de projets & buts ACAT	300'943.17	69.8%	322'141.72	72.4%
Charges administratives	91'439.29	21.2%	54'028.62	12.1%
Charges de recherche de fonds	39'058.73	9.1%	68'979.16	15.5%
Total des charges	431'441.19	100.0%	445'149.50	100.0%
Résultat d'exploitation	36'156.00	8.4%	-49'949.49	-11.2%
Résultat financier	-803.41		-1'030.93	
Produits extraordinaires	2'279.65		0.00	
Résultat avant variation des fonds	37'632.24	8.7%	-50'980.42	-11.5%
Variation du capital des fonds	-58'329.38		-179.30	
Résultat annuel avant allocations au capital de l'organisation	-20'697.14	-4.8%	-51'159.72	-11.5%

L'ACAT-SUISSE EN BREF

L'ACAT-Suisse ...



est une organisation de droits humains ; l'association est fondée en 1981 et a son siège à Berne



compte 1119 membres (au 31.12.2022, contre 1160 en 2021)



est financée par environ 1500 personnes, paroisses et institutions ecclésiastiques



est représentée par 20 groupes locaux à l'échelle régionale



est exonérée d'impôts ; est certifiée Zewo ; cette certification atteste d'un usage des dons conforme au but de l'ACAT, économique et performant



est membre de l'organisation faitière FIACAT (Fédération internationale des ACAT, www.fiacat.org), qui regroupe 30 ACAT nationales



est portée par l'engagement de ses membres et groupes, ainsi que par le travail du Comité



est membre de la *Plateforme des ONG suisses pour les droits humains* et participe dans ce cadre à plusieurs groupes de travail

Comité (travail bénévole à raison d'environ 1000 heures par an)

- Christine Morerod (Lausanne) : présidence ; ressources humaines • ch.morerod@acat.ch
- Anaël Jambers (Muri bei Bern) : interventions • a.jambers@acat.ch
- Xaver Pfister (Bâle) : communication (jusqu'en juin 2022)
- Michael Steck (Lausanne) : théologie ; finances • m.steck@acat.ch
- Markus Vögtli (Prêles) : campagnes • m.voegtli@acat.ch

Secrétariat (2,4 postes)

- Bettina Ryser Ndeye : direction ; ressources humaines • b.ryser@acat.ch
- Etienne Cottier : interventions ; dossiers juridiques • e.cottier@acat.ch
- Katleen De Beukeleer : communication ; campagnes • k.debeukeleer@acat.ch
- Florie Leka : comptabilité • f.leka@acat.ch
- Yvette Spicher : administration • y.spicher@acat.ch



**Votre don en
bonnes mains.**

ACAT-Suisse • Speichergasse 29 • CH-3011 Berne
Tél. +41 (0)31 312 20 44 • www.acat.ch • info@acat.ch
IBAN : CH16 0900 0000 1203 9693 7 • BIC : POFICHBEXXX

f ACATSuisse  [ocat_ch](https://www.instagram.com/acat_ch)  [ocat_ch](https://www.twitter.com/acat_ch)